



► Compte rendu des travaux

9B

Conférence internationale du Travail – 112^e session, Genève, 2024

Date: 2 juillet 2024

Dialogue stratégique avec les cofacilitateurs chargés du processus intergouvernemental préparatoire du deuxième Sommet mondial pour le développement social

Table des matières

	Page
Dialogue stratégique avec les cofacilitateurs chargés du processus intergouvernemental préparatoire du deuxième Sommet mondial pour le développement social: Résumé	3

Vendredi 7 juin 2024, 15 h 40

Président: M. Buzu

Dialogue stratégique avec les cofacilitateurs chargés du processus intergouvernemental préparatoire du deuxième Sommet mondial pour le développement social: Résumé

Le Président souhaite chaleureusement la bienvenue à tous les participants et déclare que c'est un honneur d'accueillir à la Conférence MM. Hilale et Kridelka, qui sont respectivement les représentants permanents du Maroc et de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies (ONU) à New York, en leur qualité de cofacilitateurs chargés du processus intergouvernemental préparatoire du deuxième Sommet mondial pour le développement social, à la suite de leur nomination à cette fonction par le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies.

M. Hounqbo (Directeur général du Bureau international du Travail et Secrétaire général de la Conférence) salue chaleureusement les cofacilitateurs. Il déclare que le deuxième Sommet mondial pour le développement social revêt la plus haute importance pour l'OIT et offre une occasion sans précédent de répondre aux problèmes les plus urgents de notre époque, en particulier aux trois conditions principales du développement social, à savoir l'élimination de la pauvreté, le plein emploi productif et un travail décent pour tous, et l'inclusion sociale. Le Sommet devrait offrir aux participants une tribune mondiale pour réaffirmer les engagements pris en faveur de la justice sociale, et il aura des retombées considérables. La structure tripartite unique de l'OIT est un atout au sein du système des Nations Unies. Un groupe de travail du Conseil d'administration s'emploie à élaborer une contribution tripartite à ce sommet, et une première déclaration doit être adoptée le 15 juin. Les cofacilitateurs apportent, grâce à leurs fonctions à New York, une riche expérience et un regard éclairé qui offrent une perspective à la fois complémentaire et distincte de la dynamique genevoise. Le Directeur général invite instamment tous les participants à contribuer de manière active et constructive à ce processus intergouvernemental préparatoire décisif.

M. Hilale (Représentant permanent du Maroc auprès de l'ONU à New York et cofacilitateur chargé du processus intergouvernemental préparatoire du deuxième Sommet mondial pour le développement social) félicite le Président et les Vice-présidents de la Conférence pour leur élection et remercie le Directeur général du BIT pour son invitation. Il indique que les cofacilitateurs sont fermement résolus à mener le processus intergouvernemental de manière inclusive, transparente, ambitieuse et pragmatique. Ils ne ménageront aucun effort pour créer et favoriser un environnement constructif, inclusif et positif dans le cadre des préparatifs de ce deuxième Sommet.

Dans son rapport intitulé «Notre programme commun», le Secrétaire général de l'ONU a proposé d'organiser un sommet social mondial en 2025, proposition qui devait être examinée et approuvée par les États membres. Lors du Sommet sur les objectifs de développement durable (ODD) tenu en 2023, les États membres ont souligné que les décisions qui seraient éventuellement prises à l'issue du sommet social mondial devraient suivre une approche fondée sur le développement social et créer une dynamique propice à l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030). Dans sa résolution 78/261, adoptée le 26 février 2024, l'Assemblée générale des Nations Unies a entériné la tenue de ce «Sommet social mondial» en 2025, sous le nom de «Deuxième Sommet mondial pour le développement social». Il est souligné dans cette résolution que le Sommet

devrait remédier aux lacunes et renouveler l'engagement en faveur de la Déclaration de Copenhague sur le développement social et de la mise en œuvre de son Programme d'action, et créer une dynamique propice à l'application du Programme 2030. Le Sommet offrira donc une occasion unique de redoubler d'efforts pour réaliser les trois conditions clés du développement social que sont l'élimination de la pauvreté, le plein emploi productif et le travail décent pour tous, et l'inclusion sociale. Il sera aussi l'occasion de mieux faire respecter tous les droits de l'homme et de promouvoir l'égalité des genres.

Le Programme 2030, qui découle en grande partie des conclusions du Sommet de Copenhague, engage les États membres à œuvrer en faveur du développement durable dans ses trois composantes – sociale, environnementale et économique – de manière intégrée. Aussi la communauté internationale a-t-elle réorienté le débat de fond consacré au développement social vers la dimension sociale du développement durable. Le développement social est devenu partie intégrante du processus de développement, et n'est plus relégué à une place distincte, où il était souvent subordonné aux priorités économiques. Pourtant, trop de communautés demeurent laissées pour compte. Selon le dernier rapport du Secrétaire général de l'ONU sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des ODD, seuls 15 pour cent des cibles des ODD sont en voie de réalisation, 49 pour cent enregistrent des progrès minimes ou modérés, et 36 pour cent présentent des signes de stagnation, voire de régression. Il est impératif d'investir dans le potentiel productif des personnes, de favoriser un climat de confiance, de renforcer le dialogue social, de créer des possibilités de travail décent et de résorber les inégalités. Le plein emploi productif et le travail décent sont le trait d'union entre la justice sociale et les composantes économiques et environnementales de la durabilité. L'expertise de l'OIT dans la promotion de la justice sociale et du travail décent est indispensable pour réaliser les principales conditions du développement social.

Le processus préparatoire du deuxième Sommet mondial pour le développement social intervient parallèlement aux préparatifs du Sommet de l'avenir et de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement. Les questions de la mobilisation des ressources et de la solidarité devraient être au cœur des débats du deuxième Sommet mondial pour le développement social. Ce dernier offre une occasion de consolider la volonté politique indispensable pour favoriser les investissements dans les capacités humaines, la protection sociale et le travail décent, renforcer la résilience de manière à préserver les acquis et tenir l'engagement pris de ne laisser personne de côté.

Les cofacilitateurs attendent avec intérêt d'entendre les attentes de l'OIT à l'égard du Sommet ainsi que les points de vue de ses mandants tripartites sur le processus préparatoire et ses résultats. Ils comptent sur les mandants de l'OIT pour assurer la cohésion des points de vue et positions qui seront adoptés à Genève et à New York.

M. Kridelka (Représentant permanent de la Belgique auprès de l'ONU à New York et cofacilitateur chargé du processus intergouvernemental préparatoire du deuxième Sommet mondial pour le développement social) félicite le Président de la Conférence pour son élection et le remercie de son invitation. Il rappelle que M. Hilale et lui-même ont été nommés par le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies, le 4 mars 2024, cofacilitateurs chargés à la fois des modalités du Sommet et du texte qui en sera issu, conformément à la résolution 78/261. L'objectif est avant tout d'élaborer une résolution sur les modalités du Sommet, puis une déclaration politique concise devant être adoptée par consensus. Cette déclaration politique devrait suivre une approche fondée sur le développement social et créer une dynamique propice à l'application du Programme 2030. Les cofacilitateurs entendent bien achever l'élaboration de la résolution sur les modalités en juin. Les négociations sur la déclaration politique devraient commencer, comme le veut l'usage dans un tel processus, à la

session suivante de l'Assemblée générale, après la semaine de haut niveau qui se tiendra en septembre 2024.

Les États membres ont souligné, lors d'une première consultation à New York le 28 mars, que le Sommet offrait une occasion de renforcer et de recentrer les efforts ainsi que les engagements pris en faveur de la dimension sociale du développement durable, en s'appuyant sur le Programme 2030, la Déclaration de Copenhague sur le développement social de 1995 et le Programme d'action correspondant, tout en tenant compte des préparatifs du Sommet de l'avenir, du Pacte numérique mondial et de la discussion sur le financement du développement.

Les cofacilitateurs sont résolument déterminés à faciliter les discussions entre les États membres d'une manière ouverte, inclusive et transparente, en prenant en considération les points de vue et les priorités de toutes les parties prenantes. Le Sommet devrait apporter un message d'espoir et d'engagement qui permette de répondre aux aspirations des populations à un monde plus prospère et plus juste.

À la suite de la consultation du mois de mars, des consultations approfondies ont été menées auprès d'un large éventail de parties prenantes, dont de nombreux organismes des Nations Unies à Genève, y compris l'OIT. L'orateur remercie le Directeur général du BIT pour la séance d'information détaillée que l'OIT a organisée le 22 avril.

Un avant-projet de résolution sur les modalités a fait l'objet d'un premier examen le 7 mai. Deux autres examens ont suivi, ce qui a permis d'aboutir à une version révisée du texte, qui a été discutée le 3 juin. Sept des dix alinéas du préambule proposés ont été retenus, de même que l'un des 14 paragraphes du dispositif proposés. En ce qui concerne l'état d'avancement des négociations, l'orateur attire l'attention sur trois points importants. Premièrement, les négociations se poursuivent en ce qui concerne la référence expresse à des institutions spécifiques – dont l'OIT – et à leur rôle. La question du rôle et de la participation de la société civile et des partenaires sociaux est elle aussi toujours en cours d'examen. Deuxièmement, de nouveaux éléments ont été ajoutés aux thèmes possibles des tables rondes de haut niveau, parmi lesquels figure le nouveau contrat social. Troisièmement, pour ce qui est du lieu du Sommet, deux options sont actuellement envisagées (le Qatar et New York) en vue de la semaine de haut niveau. Les États membres ont été invités à formuler des observations écrites à cet égard et les étapes suivantes seront annoncées rapidement. Une fois approuvé, le texte de la résolution sur les modalités sera soumis pour approbation à l'Assemblée générale, après quoi l'élaboration du document final du Sommet débutera dans le cadre d'un vaste processus de consultation.

Le Sommet revêt une grande importance et se déroulera dans un contexte difficile, qui requiert un esprit de partenariat plaçant les besoins, les droits et les aspirations des populations au cœur des décisions. Les cofacilitateurs sont pleinement conscients de la difficulté de la tâche à accomplir, mais ils veulent croire et espèrent qu'il sera possible, ensemble, de respecter l'engagement pris il y a trente ans, lors du sommet de 1995, de faire avancer les choses.

M^{me} Hornung-Draus (Présidente du groupe des employeurs) remercie les ambassadeurs de leur présence et de la visite qu'ils ont rendue au groupe des employeurs dans la matinée. Elle déclare que l'OIT a un rôle important à jouer dans la réalisation des objectifs du Sommet grâce à sa structure tripartite, qui lui permet d'ancrer la politique économique et sociale dans l'économie réelle, et grâce à son approche centrée sur l'humain. Cinq éléments clés devraient figurer dans le document final qui sera issu du Sommet.

Le premier élément est la reconnaissance du fait que le secteur privé (en particulier les micro, petites et moyennes entreprises de l'économie réelle), en tant que principal pourvoyeur d'emplois, contribue au développement durable. Les entreprises sont l'épine dorsale de toute économie, car elles stimulent l'investissement, l'innovation et la croissance. Sans entreprises durables, il n'y a pas d'emplois. Il est essentiel de créer un environnement favorable aux entreprises durables pour que les micro, petites et moyennes entreprises puissent prospérer. Les conditions d'un tel environnement comprennent la stabilité politique et macroéconomique, des marchés du travail dynamiques et une protection sociale efficace et durable stimulant à la fois l'emploi et la croissance.

Le deuxième élément est la mention d'une gouvernance efficace du marché du travail. La confiance dans les institutions publiques est essentielle. Les employeurs demandent que le document final appelle à une gouvernance efficace permettant de lutter contre la corruption et de garantir des marchés du travail équitables et durables. Cela passe par des réglementations nationales efficaces, souples et modernes, ainsi que par des institutions du marché du travail solides. La réalisation de cet objectif nécessite au préalable d'investir dans la collecte de données sur le marché du travail et dans la recherche afin d'éclairer l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes.

Le troisième élément est la reconnaissance du rôle central des organisations d'employeurs et de travailleurs en tant que partenaires sociaux engagés en faveur du bien-être et de la prospérité économique des sociétés dans leur ensemble, au-delà de leurs propres intérêts. Les partenaires sociaux sont en prise directe avec l'économie réelle et devraient être reconnus dans le document final comme des protagonistes clés, mais aussi, et surtout, comme des acteurs de la mise en œuvre du document final, car ils apportent une expertise de première main sur les réalités du travail.

Le quatrième élément est l'importance d'investir dans les compétences et le développement. L'éducation est l'assise de toute société prospère. Il est essentiel de s'engager en faveur d'une éducation de qualité accessible à tous, de la petite enfance à l'âge adulte, et du développement continu des compétences. L'investissement dans des programmes de formation adaptables qui répondent aux besoins des économies modernes, en particulier dans les secteurs numérique et vert, jette des bases solides pour l'apprentissage tout au long de la vie et l'employabilité.

Le cinquième élément à intégrer dans le document final est la reconnaissance du fait que la croissance de la productivité est un moteur de la justice sociale. Dans la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail, 2019, il est reconnu que l'amélioration de la productivité crée des possibilités d'emploi et améliore le niveau de vie. Il est indispensable de mettre en place un programme solide en matière de productivité qui comprenne des mesures en vue de la requalification, de l'amélioration de la réglementation, de la réduction de l'informalité et du renforcement des institutions afin de créer des emplois de qualité et d'élever le niveau de vie de chacun.

M^{me} Passchier (Présidente du groupe des travailleurs) remercie les cofacilitateurs de leur présence. Elle énonce les quatre priorités dont le groupe des travailleurs souhaite qu'il soit tenu compte lors du processus préparatoire du Sommet et de l'élaboration du document final.

Tout d'abord, le Sommet se déroulera dans un contexte où la polarisation géopolitique met à mal le multilatéralisme. Or les défis mondiaux – notamment l'instauration de la paix, la gestion du changement climatique et la lutte contre les inégalités – requièrent des solutions mondiales. L'OIT est particulièrement bien placée pour soutenir un multilatéralisme plus inclusif, en s'appuyant sur sa mission d'établir des normes internationales du travail et sur sa

structure tripartite. L'expertise de l'Organisation et sa structure tripartite sont déterminantes pour promouvoir la justice sociale et progresser vers un développement durable. Il faut donc en premier lieu promouvoir le rôle moteur de l'OIT dans la préparation du deuxième Sommet mondial pour le développement social qui se tiendra en 2025, en faisant fond sur son mandat et ses mandants.

Deuxièmement, le document final du Sommet devrait tenir compte de l'appel du groupe des travailleurs en faveur d'un nouveau contrat social, lequel doit être centré sur l'objectif 8 du Programme 2030, afin de faire progresser le développement social. Le nouveau contrat social devrait être axé sur la création d'emplois décents et adaptés au climat, l'extension de la protection sociale à tous les travailleurs, l'instauration d'un salaire vital, la protection sociale universelle et la promotion de l'égalité et de l'inclusion, en mettant particulièrement l'accent sur l'égalité des genres. Cette demande rejoint celle formulée par le Secrétaire général de l'ONU dans son rapport intitulé «Notre programme commun», où il a appelé de ses vœux une protection sociale universelle, le travail décent pour tous et des socles universels de protection des travailleurs pour des transitions justes.

Troisièmement, il faut reconnaître le rôle joué par le dialogue social et le tripartisme dans les préparatifs du Sommet et dans la mise en œuvre de ses conclusions. Le dialogue social est l'un des principaux piliers de l'Agenda du travail décent de l'OIT et un outil de gouvernance essentiel pour le développement social et la réalisation des ODD. Le rôle central joué par le dialogue social dans l'avènement de la justice sociale a été reconnu dans le cadre des travaux de la Commission du développement social des Nations Unies. Il doit être absolument clair que, dans ce contexte, les droits fondamentaux habilitants que sont la liberté syndicale et la négociation collective doivent être expressément mentionnés. Il faut associer les partenaires sociaux au Sommet et tenir compte, dans le document final, de l'apport essentiel du dialogue social au développement social.

La quatrième priorité est de veiller à ce que le Sommet renforce le lien entre la justice sociale, la paix et la démocratie. La confiance dans la démocratie et ses institutions est au plus bas, car les travailleurs n'ont pas l'impression d'être entendus ou de recevoir leur juste part de la richesse qu'ils contribuent à créer. Le Sommet doit être l'occasion de donner la priorité à la reconstruction des institutions démocratiques afin de garantir le respect de la dignité humaine et des sociétés pacifiques et inclusives.

L'oratrice remercie les cofacilitateurs d'avoir rencontré son groupe, qui est prêt à œuvrer en faveur d'un nouveau contrat social prévoyant des mécanismes financiers solides et un dialogue social soutenu pour faire évoluer les choses.

M^{me} Makonda-Ridley (gouvernement, Malawi, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique) dit que, dans le cadre de la préparation du Sommet, la communauté multilatérale doit changer de paradigme dans sa manière d'aborder la justice sociale et le développement social afin de se concentrer sur ceux qui souffrent le plus de l'exclusion, en particulier dans les pays les moins avancés. La lutte contre l'exclusion sous toutes ses formes commence par l'éducation et le développement des compétences. La voie la plus directe pour y parvenir consiste à repenser la façon de soutenir l'éducation dans les pays où la population croît rapidement – ce qui inclut la plupart des pays africains – et où les budgets consacrés à ce secteur sont insuffisants. Un changement de paradigme est nécessaire pour que les institutions du système multilatéral puissent agir sur les leviers de la justice sociale et du développement social. L'éducation est l'un de ces leviers, et elle doit être au cœur du Sommet.

M. Pecsteen de Buytswerve (gouvernement, Belgique, s'exprimant au nom de l'Union européenne et de ses États membres) déclare que la Macédoine du Nord, le Monténégro, la

Serbie, l'Albanie, l'Ukraine, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, la Norvège et l'Arménie s'associent à sa déclaration. Il remercie les cofacilitateurs et exprime l'attachement de son groupe au renforcement de la dimension sociale du développement durable. Le Sommet offre l'occasion de reconstruire le contrat social sur le fondement des droits de l'homme, de la cohésion sociale, de la solidarité et du travail décent. Le nouveau contrat social devrait être ancré dans les principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT et permettre de lutter contre les inégalités et de relever les défis liés aux mutations à l'œuvre. L'intervenant déclare que son groupe s'attend à ce que le Sommet aborde les nouveaux défis qui ont émergé depuis le sommet de 1995 et relance la mise en œuvre du Programme 2030. La Coalition mondiale pour la justice sociale et l'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale à l'appui de transitions justes devraient jouer un rôle crucial en contribuant à la réalisation des objectifs et au suivi du Sommet. Les préparatifs de ce dernier doivent être menés en étroite coordination avec l'OIT et ses mandants tripartites. L'orateur demande aux cofacilitateurs de partager leurs impressions quant à l'évolution des négociations concernant le rôle de l'Organisation, le travail décent et le nouveau contrat social. Il leur demande également leur point de vue sur les étapes que l'OIT a définies en vue de sa contribution au Sommet.

M. Muñoz Castro (gouvernement, Colombie) déclare que le développement économique doit permettre la création d'emplois et de conditions de travail propres à garantir le respect de la liberté, de la sécurité et de la dignité des travailleurs. La Colombie rappelle avec insistance qu'il est nécessaire de fournir un soutien accru et approfondi pour assurer des conditions satisfaisantes aux travailleurs des zones rurales et à ceux qui sont membres de communautés indigènes. Leur liberté d'association, leur sécurité et leur accès à la protection sociale, à la formation professionnelle et aux technologies devraient être garantis. Il faut mettre en œuvre des stratégies de promotion du travail décent, ce qui requiert la participation de tous les partenaires. Les travailleurs de l'économie informelle doivent pouvoir jouir de leurs droits. L'objectif devrait être de permettre à des générations entières de travailler dans le secteur formel à l'abri de toute précarité. Le Sommet devrait avoir comme objectif prioritaire la protection effective des femmes, des membres de la communauté LGBT+, des travailleurs ruraux, de la diversité ethnique et culturelle, ainsi que la création d'espaces pour le tripartisme.

M. Ghariani (employeur, Tunisie) indique que les employeurs de Tunisie soutiennent les principes sous-jacents du Sommet et encouragent les membres de l'ONU à aborder cette manifestation de manière constructive et positive, en prenant acte des importants progrès sociaux et économiques qui ont été réalisés depuis le Sommet mondial pour le développement social de 1995. Il recommande d'adopter une approche réaliste en ce qui concerne l'élimination de la pauvreté. L'innovation, la mondialisation et le commerce ont permis de réels progrès: augmentation de l'espérance de vie, amélioration de la protection sociale, recul de la pauvreté et progression des classes moyennes, notamment. La communauté économique mondiale reste toutefois confrontée à d'énormes défis, notamment un chômage persistant, en particulier chez les jeunes, et une croissance faible ou incertaine.

M^{me} Sequeira Mata (travailleuse, Costa Rica) estime fondamental que le Sommet consacre l'importance d'un dialogue social fondé sur le respect de la liberté d'association, de la négociation collective et du droit de grève, ces mécanismes jouant un rôle crucial dans la promotion du développement social et de la justice, tant au niveau national que sur le plan international. Cette consécration devrait figurer dans les conclusions du Sommet. S'agissant de la procédure, il importe que les représentants des employeurs et des travailleurs participent pleinement, aux côtés des gouvernements, aux travaux préparatoires, aux délibérations et au suivi du Sommet. L'intervenante souhaite savoir comment la pleine participation des

partenaires sociaux au Sommet pourra être assurée, et comment le rôle du tripartisme et du dialogue social y seront intégrés.

M. Jordan (gouvernement, Barbade) déclare que la Barbade invite les participants à prendre en considération, lors de la préparation du Sommet, les documents finaux de deux manifestations récentes (le Forum mondial sur les chaînes d'approvisionnement, organisé en partenariat avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, et la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement). Ces États ont besoin d'un partenariat mondial qui traduise une reconnaissance du fait que les nations développées ont une responsabilité dans le renforcement de leur résilience. La vulnérabilité des petits États insulaires en développement doit être correctement évaluée, sachant que le produit intérieur brut par habitant ne constitue pas à cet égard un indicateur suffisant. La Coalition mondiale pour la justice sociale est essentielle pour promouvoir la cohérence des politiques et une approche centrée sur l'humain. La crise climatique continue de faire peser une menace sur l'existence même de l'humanité tout entière, d'où la nécessité de prendre au plus vite des mesures pour en atténuer les effets négatifs. Il faut reconnaître l'impact des progrès rapides de la technologie et établir des lignes directrices qui garantissent que les plus vulnérables de nos sociétés n'en soient pas les victimes collatérales. Il est impératif d'assurer à la fois une transition technologique juste et une transition énergétique juste.

M. Nur (travailleur, Somalie) estime que l'augmentation constante des migrations mondiales impose d'adopter une approche des migrations de main-d'œuvre fondée sur les droits qui intègre, de manière holistique et cohérente, le développement durable, la transition juste et l'égalité, ainsi que les besoins des travailleurs migrants et de leurs familles. L'un des objectifs du Sommet doit être de veiller non seulement à ce que les voies de migration soient régulières, sûres et ordonnées, mais également à ce qu'elles soient fondées sur les droits et tiennent compte des considérations de genre. Le Sommet offre aussi une occasion de briser le cloisonnement entre les politiques et structures de gouvernance touchant respectivement aux migrations, au travail, à l'emploi et à l'éducation. Ce sont le dialogue social et les normes internationales du travail qui doivent orienter la gouvernance des migrations de main-d'œuvre. Les travailleurs doivent jouir pleinement de la liberté d'association et du droit de négociation collective. L'orateur souhaite savoir de quelle manière les normes internationales du travail et le dialogue social pourraient être promus au profit des travailleurs migrants dans le cadre des négociations du Sommet.

M. Dragún (employeur, Argentine) déclare que les entreprises sont des vecteurs clés du travail décent, et notamment de la formalisation. La sortie de l'informalité nécessite une étroite concertation avec les employeurs, étant donné l'importance de leur rôle. Il faut engager le dialogue social. La transition vers l'économie formelle doit se faire dans un cadre réglementaire et comporter des mesures qui incitent à sortir de l'informalité. Le principal objectif doit être de garantir l'employabilité et d'accroître la productivité si l'on veut lutter contre les causes majeures de l'informalité.

M. Lee (gouvernement, États-Unis d'Amérique) indique que, pour les États-Unis, le Sommet constitue une occasion de recentrer l'attention de la communauté internationale sur les thématiques de l'équité, de l'inclusion, de la justice sociale et de la non-discrimination. Il faut tirer parti de toutes les possibilités qu'il offre à cet égard, afin de remédier aux graves lacunes observées dans la mise en œuvre de la Déclaration de Copenhague, notamment en faisant progresser le travail décent et en protégeant les droits fondamentaux des travailleurs. Le monde est par ailleurs confronté à de nouveaux défis qu'il faut relever rapidement en faisant de la justice sociale une priorité. Le Sommet devrait permettre à la communauté

internationale d'unir ses forces au service d'une transition climatique qui soit gage de justice pour les travailleurs et exploite tout le potentiel de la transition numérique pour améliorer leur qualité de vie. Il devrait également être utilisé pour renforcer la protection des travailleurs et résorber les inégalités. L'intervenant souhaite savoir comment l'OIT et ses mandants peuvent contribuer le plus efficacement à délimiter les contours du Sommet et des conclusions auxquelles il donnera lieu, et quel est le cadre approprié pour faire en sorte que la contribution tripartite de l'OIT ait un impact aussi large que possible.

M^{me} Mayers-Granville (employeuse, Barbade) déclare que le développement social envisagé à travers les ODD est irréalisable sans la participation des entreprises. Le secteur privé comprend les entreprises locales, les multinationales et les micro, petites et moyennes entreprises, qui jouent toutes un rôle moteur dans une croissance inclusive et la création de possibilités d'emploi durables. La création d'emplois décents nécessite que les entreprises bénéficient de conditions favorables, tant au niveau national qu'à échelon international.

M^{me} Zimna (travailleuse, Maldives) déclare que le Sommet offre une occasion historique de proclamer avec force l'universalité des droits de l'homme, des droits des femmes et des droits des travailleurs, mais également de faire de l'égalité des genres l'un des outils les plus efficaces de promotion du développement social et de la justice sociale. Trois éléments sont à cet égard essentiels: le renforcement de l'économie du soin, la reconnaissance du principe de l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale et l'éradication de la violence fondée sur le genre. Le Sommet devrait reconnaître le soin comme un bien public et appeler à la ratification universelle de la convention (n° 190) sur la violence et le harcèlement, 2019. L'oratrice souhaite savoir comment ces thématiques et la cohérence des politiques pourraient être mises en avant à l'échelle mondiale.

M. Oeschger (gouvernement, Suisse) déclare que, de l'avis de la Suisse, les objectifs du Sommet devraient être d'évaluer les progrès, de déterminer les défis actuels et de renouveler l'engagement en faveur des principes énoncés dans la Déclaration de Copenhague, tout en donnant un nouvel élan à la mise en œuvre du Programme 2030. La Suisse appelle tous les États membres de l'ONU à favoriser l'intégration de tous les partenaires, en particulier les partenaires sociaux, tant lors de la préparation du Sommet que pendant sa tenue. La Suisse souhaite attirer l'attention sur le rôle important que devrait jouer la Coalition mondiale pour la justice sociale en articulant de manière cohérente les divers objectifs fixés dans la Déclaration de Copenhague.

M^{me} Whittier (gouvernement, Trinité-et-Tobago), soulignant que les petits États insulaires en développement font face à des vulnérabilités spécifiques, estime qu'une attention particulière devrait leur être accordée dans le cadre du Sommet. Ces États sont conscients qu'il importe de rendre les populations plus productives grâce à des politiques visant à promouvoir l'emploi et à réduire le chômage au moyen notamment du développement des compétences, du renforcement de la productivité et du transfert de connaissances. Il faudra veiller à ce que les débats qui se tiendront lors du Sommet couvrent ces questions.

M^{me} Sephomolo (employeuse, Lesotho) dit que, pour instaurer des conditions favorables aux entreprises durables, il convient de promouvoir l'entrepreneuriat, de diminuer les coûts qui pèsent sur les entreprises et de débloquer des possibilités d'investissement. Dans les pays les moins avancés, les entreprises opèrent souvent dans un contexte difficile. L'oratrice demande que les employeurs soient associés aux travaux menés par les organismes des Nations Unies aux niveaux tant national que mondial et que leur voix soit véritablement prise en compte lors du Sommet.

M. Annisette (travailleur, Trinité-et-Tobago) affirme qu'il faut faire de la justice sociale, de la dignité humaine et de l'équité une réalité. Le mouvement syndical mondial a toujours été en première ligne de la lutte pour la justice sociale, protégeant les droits des travailleurs, demandant des salaires justes et des conditions de travail sûres et défendant le droit d'organisation et de négociation collective. De nouvelles politiques économiques sont nécessaires. Le mouvement syndical est également un acteur clé de la transition vers une économie verte et prône des politiques qui créent des emplois durables et protègent la planète. Les droits des travailleurs devraient être universellement respectés, et les principes de solidarité, de justice et d'équité devraient sous-tendre les préparatifs du Sommet.

M^{me} Reyes Parra (gouvernement, Pérou) souligne que les préparatifs du Sommet offrent une occasion importante, qu'il faut saisir d'urgence, d'unir nos efforts afin d'instaurer un monde plus juste. Des progrès considérables ont été accomplis sur le plan du développement social, mais il reste encore beaucoup à faire. Toutes les parties prenantes doivent œuvrer de concert pour relever les défis qui se posent en faisant preuve de compassion et de solidarité.

M. Gallego García (travailleur, Espagne) déclare que le Sommet doit déboucher sur de véritables avancées en matière de justice sociale et donner lieu à des engagements ambitieux, concernant tant le développement social que le financement, notamment à l'engagement d'accroître l'aide publique au développement, dont au moins 7 pour cent devraient être réservés à la protection sociale. Parmi les autres points à traiter figurent la mise en place d'une architecture multilatérale de la dette pour les pays à revenu intermédiaire, l'adoption d'une réforme fiscale fondée sur une gouvernance participative et démocratique et la réforme des processus de prise de décisions des institutions de Bretton Woods de façon à répondre aux besoins des pays en développement. Une question importante est de savoir comment sera fait le lien entre les résultats du Sommet et les débats sur le financement du développement, notamment ceux qui se tiendront dans le cadre de la Quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, qui se déroulera à Madrid en 2025.

M^{me} Corrods (gouvernement, Jamaïque) affirme que le Sommet doit aboutir à des résultats répondant à la nécessité croissante de repenser la façon dont nous interagissons avec les travailleurs, en particulier les jeunes. La recherche de solutions doit s'inscrire dans une démarche inclusive et centrée sur l'humain. La conversation sur l'avenir du travail, le développement social et la justice sociale doit impliquer les jeunes et mettre l'accent sur les domaines thématiques que sont l'appui aux travailleurs en situation de chômage frictionnel, le renforcement de la protection sociale des travailleurs de l'économie des plateformes, l'informalité et les formes d'emploi atypiques. Il serait aussi intéressant de savoir comment les autorités compétentes en matière de travail peuvent s'adapter aux mutations du monde du travail.

M^{me} Fuentes Furuya (représentante, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)) affirme que le HCDH prône l'intégration des droits de l'homme, des droits au travail, de l'égalité des genres et de la protection sociale et espère que les droits de l'homme seront placés au cœur du Sommet. En effet, les droits de l'homme peuvent contribuer à remédier aux causes profondes des problèmes qui se posent sur les plans social, économique et environnemental. Le HCDH est favorable à une économie des droits de l'homme et encourage les participants au Sommet à considérer les systèmes de soin et d'assistance comme des outils essentiels aux fins de l'instauration d'un développement durable. La transformation de l'économie du soin et de l'assistance et des systèmes connexes passera nécessairement par l'application d'un ensemble de normes internationales du travail et de normes internationales relatives aux droits de l'homme pertinentes, portant sur les droits humains des femmes, des personnes en situation de handicap, des enfants, des jeunes, des

personnes âgées et des travailleurs migrants, à la fois en tant que prestataires et en tant que bénéficiaires de services de soin et d'assistance.

M. Kridelka (représentant permanent de la Belgique auprès de l'ONU à New York et cofacilitateur chargé du processus intergouvernemental préparatoire du deuxième Sommet mondial pour le développement social) se félicite que les débats aient été fort instructifs et indique qu'il a bien pris note de tous les points soulevés. Les questions relatives à la participation de l'OIT aux préparatifs du Sommet requièrent une approche concertée entre Genève et New York afin de garantir que les États membres parlent d'une seule voix. De même, c'est aux gouvernements, par l'intermédiaire de leur mission permanente à New York, qu'il incombe de répondre à la question de la participation des partenaires sociaux au Sommet. La cohérence est tout aussi importante en ce qui concerne les droits de l'homme, concept global dans lequel une attention égale est accordée à tous les droits, qu'ils soient économiques, sociaux, civiques, culturels ou politiques. L'OIT faisait partie des organismes clés mentionnés dans la résolution sur les modalités du Sommet mondial pour le développement social de Copenhague, et l'orateur espère qu'il en sera de même dans la résolution sur les modalités du Deuxième Sommet mondial pour le développement social.

En ce qui concerne les priorités thématiques, il a été pris bonne note des cinq priorités des employeurs et des quatre priorités des travailleurs. La situation particulière des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement est également considérée comme une priorité à New York. La migration, la formalisation, l'égalité des genres, la lutte contre toutes les formes de discrimination, les travailleurs ruraux, le soutien à l'entrepreneuriat et la jeunesse sont des questions essentielles.

Pour conclure, l'orateur insiste sur l'importance, pour les gouvernements, de tenir compte des priorités des partenaires sociaux et d'en faire part à leur délégation à New York, étant donné que le document final sera négocié dans le cadre d'un processus dirigé par les États membres.

M. Hilale (représentant permanent du Maroc auprès de l'ONU à New York et cofacilitateur chargé du processus intergouvernemental préparatoire du deuxième Sommet mondial pour le développement social) indique avoir pris note des observations formulées par les intervenants, qu'il transmettra à New York. Les cofacilitateurs accordent une grande importance à la contribution du BIT. Les préoccupations spécifiques seront toutefois mieux prises en compte si ce sont les États qui les communiquent directement à New York. Il revient aux ministres du Travail de sensibiliser leur gouvernement de façon à ce que ces préoccupations soient intégrées au document final du Sommet.

L'intérêt accordé au dialogue social, à la justice sociale et à l'égalité des genres et la volonté de mettre l'accent sur ces questions ont déjà été entendus à New York et seront, ainsi que l'orateur l'espère, dûment reflétés dans la déclaration finale du Sommet. Ces éléments, de même que la création d'emplois décents, sont des composantes essentielles de la société dont nous rêvons pour demain et que nous avons la responsabilité de laisser aux générations futures. Il est à espérer que la question du financement du développement trouvera sa place dans le cadre du Sommet. Un renouvellement des engagements dans le domaine financier est nécessaire pour mettre en œuvre les politiques de création d'emplois décents.

En ce qui concerne l'intelligence artificielle, l'orateur souligne qu'il faut se poser les bonnes questions. Les prévisions sont certes positives, mais dans quelle mesure les pays peuvent-ils intégrer la dimension sociale et utiliser cette richesse générée par l'intelligence artificielle pour améliorer les conditions de travail, investir davantage dans un environnement sain et renforcer les droits des travailleurs? Les contributions des participants sur ces questions sont

primordiales. Enfin, l'orateur espère que les droits de l'homme occuperont la noble place qui est la leur dans la vision du monde de demain qui sera façonnée lors du Deuxième Sommet mondial pour le développement social. L'universalité des droits de l'homme doit être reconnue; en effet, il ne peut y avoir de prospérité ni de développement économique et social sans respect des droits de l'homme.

Le Président remercie les cofacilitateurs et les délégués de leur participation.

(La séance est levée à 18 heures.)